Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260401-2052026-AR
Reçu le 01/04/2026

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique
Références : E.L.
N° 205 - 2026

Objet : **REGLEMENTATION LIEE AUX BRUITS – TRAVAUX DE NUIT DE 21H00 A 06H00 – VOIE FERRÉE TRAVERSANT LA COMMUNE - DU LUNDI 27 AVRIL AU VENDREDI 15 MAI 2026.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,
Vu le Code de l'environnement, titre VII, chapitre I,
Vu le Code de la Santé publique, notamment les articles L.1311-1 et suivants, L1337-6, R.1336-16, et R.1337-6 à R.1337-10-2,
Vu l'arrêté préfectoral 2024/BPEF/069 du 30 mai 2024 relatif à la lutte contre le bruit,
Vu les travaux de débroussaillage et de maitrise de la végétation pour sécuriser les abords des voies sur la ligne SNCF réseau Nantes-Saint-Nazaire traversant la commune ;
Considérant l'information de travaux de nuit pour minimiser la gêne aux usagers et à la circulation sur le réseau ferré,

arrête

Article 1 : **SNCF Réseau** est autorisée sur la commune de Couëron à réaliser des travaux de débroussaillage aux abords des voies sur la ligne Nantes – Saint Nazaire de 21h00 à 06h00, les nuits du 27 avril au 15 mai 2026, du lundi soir au vendredi matin, sur l'ensemble de la ligne traversant la commune.

Article 2 : Les maîtres d'œuvre et d'ouvrage doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour informer les riverains immédiats 48 heures avant le démarrage du chantier.

Article 3 : Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Son retrait pourra intervenir sur décision de l'autorité municipale, à tout moment, si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou en cas de manquement aux obligations prévues par cet arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté devra être affiché de façon visible sur les lieux et produit à toute réquisition des services de police.

Article 5 : Madame la directrice générale des services, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Couëron et les agents de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Couëron, le 01 AVR. 2026

MAIRIE DE COUERON LOIRE-ATLANTIQUE

Axel Casenave
Maire

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 02/04/2026 au 02/06/2026

Transmis en Préfecture le